



RAPPORT DE MONITORING 2013

Octobre 2012 – Octobre 2013

RAS – Reintegration Assistance from Switzerland



International Organization for Migration (IOM)
Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)
Organización Internacional para las Migraciones (OIM)



Equipe de Rédaction:

Eve Amez-Droz (OIM Berne)
Sandra Hollinger (OIM Berne)

Photos: OIM

Editeur:

Organisation internationale pour les migrations
(OIM) Berne
Thunstrasse 11
Case postale 216
CH-3000 Bern 6
Suisse

Tel: +41 31 350 82 11
Fax: +41 31 350 82 15
Courriel: bern@iom.int
Internet: <http://www.ch.iom.int>

Tous droits réservés © OIM Berne, 2013

La présente publication a été réalisée grâce au soutien de l'Office fédéral des migrations (ODM). Les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ni de l'ODM.

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut, sans l'accord écrit préalable de l'éditeur, être reproduite, stockée dans un système de recherche d'informations ou transmise d'une quelconque façon, que ce soit par des moyens électroniques, mécaniques, de photocopie, d'enregistrement ou autres.

L'OIM Berne tient à remercier l'ODM de son soutien, qui a permis la réalisation de la présente publication. L'OIM Berne exprime également sa reconnaissance aux missions de l'OIM dans les pays d'origine et aux personnes interrogées.

L'OIM est attachée au principe selon lequel les migrations qui s'effectuent en bon ordre et dans le respect de la dignité humaine sont bénéfiques aux migrants et à la société. En tant qu'institution intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale en vue de contribuer à relever les défis de la migration sur le plan pratique, favoriser la compréhension des questions de migration, promouvoir le développement économique et social par le biais de la migration et veiller au respect de la dignité humaine et au bien-être des migrants.

Les individus se trouvant en Suisse sous le régime de l'asile qui choisissent de retourner volontairement dans leur pays d'origine ont la possibilité de demander un soutien à la réintégration. Le projet *Reintegration Assistance from Switzerland* (RAS), financé par l'Office fédéral des migrations (ODM) et mis en œuvre par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) répond à cette demande sous la forme d'une aide matérielle payée dans les premiers temps après le retour. Cette aide vise à contribuer à la réintégration de ces personnes en leur permettant de mettre en œuvre un projet individuel (professionnel, logement, médical, formation, etc.). L'OIM, par le biais de ses bureaux sur place, assure le suivi des cas grâce à des visites effectuées quelques mois après le paiement de l'aide. Faisant suite à un rapport de suivi réalisé en 2009/2010, le présent rapport résume les résultats principaux pour tous les bénéficiaires retournés dans le cadre du programme RAS entre janvier et juin 2012 qui ont été visités sur la période octobre 2012-2013, et avance des recommandations pour la suite du projet.

L'OIM a effectué 149 visites de monitoring dans 42 pays entre octobre 2012 et octobre 2013.¹ L'évaluation des formulaires récoltés montre que les motifs de retour volontaire sont principalement une décision négative concernant la demande d'asile ou le manque de perspectives économiques en Suisse. D'après les bénéficiaires, les principales difficultés rencontrées lors du processus de réintégration, indépendamment de leur région d'origine, étaient d'ordre financier, familial, ou liées à un sentiment d'instabilité politique dans leur pays. La majorité des bénéficiaires a fait usage de l'aide à la réintégration pour la mise en œuvre d'un projet professionnel. Parmi les résultats principaux :

- ✓ 89 % considéraient l'aide au retour comme utile à leur réintégration ;
- ✓ 79 % estimaient que le projet de réintégration avait répondu à leurs besoins immédiats ;
- ✓ 56 % sont satisfaits de leur situation après le retour ;
- ✓ Seuls 20 % pouvaient s'imaginer repartir à l'étranger dans le futur. La majorité des bénéficiaires voyait son avenir sur le lieu de retour ou dans une autre ville ou région de leur pays d'origine.

Si en 2009/2010 les principales régions de retour étaient l'Europe de l'Est et l'Asie, en 2012/2013, l'Afrique de l'ouest prédomine largement. Au niveau du processus de réintégration, quelques différences ont pu être observées mais les résultats des deux phases de monitoring systématiques restent très comparables.

Les recommandations formulées dans ce rapport sont fondées sur les résultats statistiques ainsi que sur une analyse plus approfondie de la situation dans quatre pays particulièrement importants au vu du nombre élevé de retours volontaires et de leur couverture géographique: ces pays sont la Gambie, le Sri Lanka, le Kosovo placé sous administration des Nations Unies en vertu de la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies² et la Tunisie. Les résultats ont clairement mis en avant l'importance de la composante individuelle dans le processus de réintégration. Statistiquement, les chances de réussite d'un projet de réintégration et la satisfaction d'un bénéficiaire avec sa situation actuelle n'ont pas été influencées uniquement par le type de projet de réintégration, ou par la région d'origine, ou le profil du bénéficiaire. Cela signale l'importance du maintien voire du renforcement d'un encadrement individualisé et de la possibilité d'adapter les projets à la situation personnelle et globale de chaque bénéficiaire. A ce niveau, le conseil suisse en vue du retour est important et doit bénéficier des bons outils. Les échanges réguliers avec les acteurs sur place devraient être renforcés afin d'améliorer la fluidité du système. L'accompagnement dans les pays d'origine est également primordial pour la bonne mise en œuvre d'un projet de réintégration. Une composante de formation liée à l'aide au retour

¹ Les visites étaient programmées neuf mois après le retour (entre octobre 2012 et avril 2013) mais certaines ont eu lieu bien après la date prévue car les bénéficiaires étaient parfois injoignables au moment où la visite était programmée (voir le chapitre « Méthodologie et aperçu général » pour plus de détails).

² Ci-après dénommé « Kosovo (résolution 1244 du Conseil de sécurité) ».

permettrait de compléter l'encadrement et de mettre toutes les chances du côté des bénéficiaires. L'encouragement de mesures telles que l'établissement de liens avec des institutions financières, l'augmentation du montant de l'aide au retour ou encore le regroupement de bénéficiaires pour la mise en œuvre d'un projet commun ou de demandes de crédit est recommandé afin de consolider financièrement les projets de réintégration. Les possibilités de synergies entre l'aide au retour de la Suisse et le secteur privé ou public sont pour le moment sous-exploitées, mais leur développement comme celui de la plupart des mesures proposées sont largement dépendants des moyens financiers mis à disposition.

« Before leaving Switzerland, I was told that I will be assisted. To be honest, I was a bit skeptical. But my prejudice was broken at the airport and continued further with good surprises after return. Everything I was promised was realized. I am really thankful for the assistance. »

Homme retourné au Kosovo

INDEX

RESUME	I
INDEX	III
LISTE DES FIGURES ILLUSTRATIVES	IV
INTRODUCTION	1
METHODOLOGIE ET APERCU GENERAL	2
RESULTATS DE LA PHASE DE MONITORING SYSTEMATIQUE 2013	6
RETOUR ET SERVICES RECUS	6
Durée du séjour hors du pays d'origine et en Suisse.....	6
Raisons pour le retour.....	6
Conseil en vue du retour.....	6
Aide au départ.....	7
Assistance de l'OIM.....	7
Difficultés rencontrées lors du processus de paiement	7
SITUATION PERSONNELLE	8
Lieu de résidence actuel	8
Situation actuelle	8
Plans futurs	10
PROJETS DE REINTEGRATION	11
Aide au logement.....	12
Aide médicale.....	12
Aide pour un projet formation.....	12
Aide pour un projet professionnel.....	13
BREVE ANALYSE ET CONCLUSION DES RESULTATS 2012-2013	16
COMPARAISON ENTRE LES DEUX PHASES DE MONITORING SYSTEMATIQUES	17
RECOMMANDATIONS	19
ANNEXES	21
A.1 GAMBIE.....	22
A.2. SRI LANKA	23
A.3. KOSOVO (RESOLUTION 1244 DU CONSEIL DE SECURITE).....	24
A.4. TUNISIE	25

LISTE DES FIGURES ILLUSTRATIVES

Figure 1 Aperçu général des visites de suivi	2
Figure 2 Aperçu général des visites de suivi selon région	3
Figure 3 Distribution des visites de suivi effectuées selon âge	4
Figure 4 Distribution des visites de suivi effectuées selon région	5
Tableau 1 Distribution géographique des monitoring effectués	5
Figure 5 Durée du séjour hors du pays d'origine par région	6
Figure 6 Raisons citées pour le retour	7
Figure 7 Temps écoulé entre premier contact avec l'OIM sur place et premier paiement.....	8
Figure 8 Satisfaction avec la situation actuelle.....	8
Figure 9 Amélioration des conditions de vie par rapport à la situation avant le départ pour la Suisse.....	9
Figure 10 Domicile envisagé dans le futur	10
Figure 11 Destination de ré émigration	10
Figure 12 Projets envisagés pour l'avenir	11
Figure 13 Types d'aide à la réintégration	11
Figure 14 Distribution des projets de réintégration selon genre	12
Figure 15 Types de projets professionnels	13
Figure 16 Types d'entreprises par région	13
Figure 17 Autres sources de financement	14
Figure 18 Etat des projets de réintégration	14
Figure 19 Développement du projet de réintégration	15
Figure 20 Durée entre premier contact avec l'OIM et premier paiement - Comparaison 1ère et 2ème phase de monitoring	18
Carte 1 Aperçu général des formulaires récoltés par pays.....	27

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) est une organisation intergouvernementale active mondialement dans le domaine de la migration. Son siège se trouve à Genève. L'OIM s'intéresse à l'ensemble de la migration (recherche, conseil, coopération technique, urgence, mise en œuvre de projets et programmes). En tant que représentation suisse de l'organisation, l'OIM Berne est le bureau de contact et de coordination pour les questions nationales et internationales relatives à la migration en Suisse. Le bureau de l'OIM Berne a vu le jour en 1994, suite à un contrat cadre avec le Département fédéral de justice et police (DFJP) dans le domaine de l'aide au retour. L'objectif principal de l'OIM Berne est de soutenir l'Office fédéral des migrations (ODM) à tous les niveaux de l'aide au retour volontaire ainsi que pour des projets spécifiques dans le domaine de la migration dans les pays d'origine.

Les personnes résidentes en Suisse sous le régime de l'asile³ et décidant de retourner volontairement dans leur pays d'origine peuvent bénéficier d'une aide au retour et/ou à la réintégration financée par le gouvernement suisse. Le projet RAS est un projet d'aide à la réintégration financé par l'ODM et mis en œuvre par l'OIM dans le monde entier depuis 2002. L'aide à la réintégration consiste en une assistance matérielle pour la mise en œuvre d'un projet de réintégration après le retour dans le pays d'origine ou dans un pays tiers. Les projets de réintégration sont développés avec l'aide des Conseillers en vue du retour (CVR) en Suisse et tiennent compte des besoins individuels de chaque bénéficiaire. Il s'agit donc, dans la grande majorité des cas, de projets professionnels mais également de projets de logement, de formation ou d'aide médicale. Chaque projet individuel est soumis à l'ODM pour approbation. Ce dernier mandate ensuite l'OIM pour le paiement et le suivi des cas dans les pays d'origine.

Depuis 2007, l'ODM et l'OIM ont décidé de renforcer le suivi des cas en réalisant des visites de certains projets de réintégration quelques mois après le déboursement des fonds. Dans le cadre du projet RAS, ces visites sont décidées au cas par cas par l'ODM. Cependant, afin d'obtenir des informations plus complètes et de pouvoir en tirer des conclusions générales, une phase de monitoring de six mois a été réalisée en 2009/2010 durant laquelle tous les mandats RAS incluaient systématiquement une visite de suivi. Cette phase de monitoring systématique avait servi à produire un premier rapport de monitoring. Trois ans plus tard, une nouvelle phase de monitoring systématique a été mise en place en intégrant les recommandations de la phase précédente. 149 visites de suivi ont été effectuées, dans 42 pays entre octobre 2012 et octobre 2013. Le présent rapport a pour objectif de montrer les résultats atteints par le projet RAS en 2012/2013, d'appréhender, dans une certaine mesure, l'impact sur les bénéficiaires et leur processus de réintégration peu de temps après le retour, ainsi que de comparer les résultats entre les deux phases de monitoring systématique. De plus, ce rapport inclut une analyse plus approfondie des opportunités et défis de réintégration dans quatre pays : le Sri Lanka, le Kosovo (résolution 1244 du Conseil de sécurité), la Tunisie et la Gambie. Ces pays ont été choisis au vu du nombre important de retours et afin d'avoir une représentation des différentes régions géographiques. Le choix s'est également fait en fonction des intérêts supérieurs de l'ODM dans ces pays. L'ODM entretient par exemple, un partenariat migratoire avec la Tunisie, dans le cadre duquel un programme d'aide au retour spécifique est mis en œuvre par l'OIM depuis juillet 2012.

³ Toute personne ayant déposé une demande d'asile, quel que soit son statut (requérants d'asile, réfugiés reconnus, déboutés, etc.), peut demander une aide au retour.

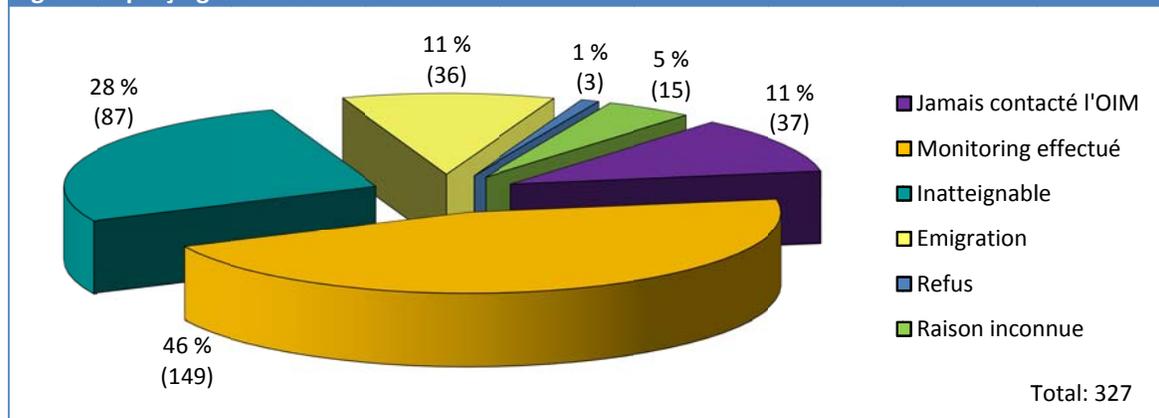
Le suivi s'est effectué sous la forme d'une visite par les collaborateurs de l'OIM sur place auprès des bénéficiaires, neuf mois après la date de retour. Lors de ces visites, les bénéficiaires devaient répondre à un questionnaire développé spécialement à cet effet par l'OIM Berne. Ce questionnaire a été rédigé en anglais et français, et certains bureaux l'ont traduit dans la langue locale afin de faciliter sa compréhension. Il comprenait des questions fermées ainsi que des questions ouvertes et couvrait les différents aspects du retour et de la réintégration :

- Informations générales et services offerts
- Situation personnelle
- Etat du projet de réintégration

Toutes les personnes pour lesquelles l'OIM a reçu un mandat d'aide à la réintégration entre le 1^{er} janvier 2012 et le 30 juin 2012 ont fait l'objet d'une visite de monitoring. Les visites ont eu lieu entre octobre 2012 et octobre 2013. Si une visite n'était pas possible pour des raisons techniques ou de sécurité⁴, le questionnaire a alors été complété par téléphone. L'OIM Berne a recueilli tous les formulaires complétés et a compilé les informations dans une base de données pour être analysées ensuite.

Entre le 1^{er} janvier 2012 et le 30 juin 2012, l'OIM Berne a reçu 327 mandats RAS⁵ faisant l'objet d'un monitoring⁶ (ce chiffre exclut tous les mandats annulés avant le départ, les no-show, les annulations après le départ, ainsi que les personnes décédées ; 34 cas au total). 149 formulaires de monitoring ont pu être collectés, soit 46 %. 37 bénéficiaires (11 %) n'ont jamais contacté l'OIM sur place après leur retour⁷ ; 36 personnes (11 %) auraient ré émigré selon les informations collectées par les bureaux de l'OIM auprès de l'entourage; trois personnes (1 %) ont explicitement refusé de répondre au questionnaire ; 87 bénéficiaires (27 %) étaient injoignables après le paiement de l'aide à la réintégration (numéro de téléphone hors-service ou attribué à une autre personne, entreprise fermée, pas d'adresse, nomades etc.) ; et dans 15 cas (5 %) aucune information n'a pu être obtenue au moment de la rédaction du rapport.

Figure 1 Aperçu général des visites de suivi



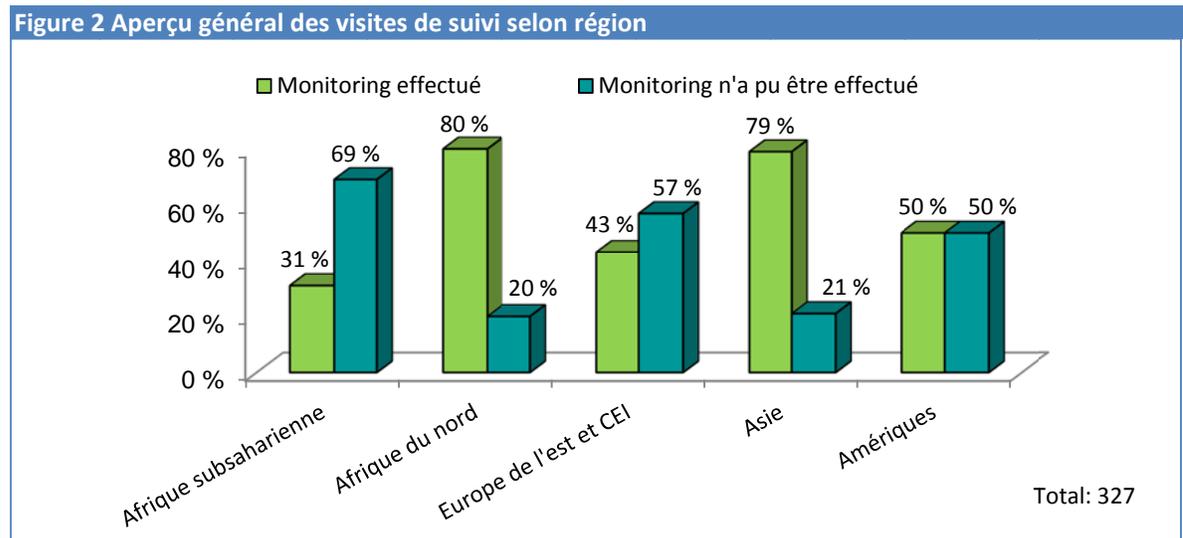
⁴ L'OIM est soumise aux directives du Département des Nations Unies de la sûreté et de la sécurité qui peut limiter les voyages dans certaines régions.

⁵ Le mandat RAS est une demande formelle pour le paiement de l'aide à la réintégration que l'ODM adresse à l'OIM Berne. Un mandat peut concerner une personne seule, un couple ou une famille. Le nombre de mandats n'est donc pas équivalent au nombre de personnes assistées.

⁶ Les mandats RAS concernant le remboursement après le retour de simples médicaments, dont la valeur était inférieure à 1 000 CHF n'ont pas fait l'objet d'un monitoring.

⁷ Pour ces personnes, aucun paiement n'a été effectué.

Lors de la première phase de monitoring en 2009/2010, 65 % des visites de suivi avaient pu être effectuées. En 2012/2013, les raisons expliquant les difficultés à obtenir des informations (voir figure 1) après la réintégration sont semblables mais le pourcentage de personnes injoignables est nettement plus élevé (27 % en 2012/2013 contre 15 % en 2009/2010). Il faut toutefois préciser que de grandes disparités peuvent être constatées si l'on considère les résultats par région. Les résultats en Asie et en Afrique du Nord sont très positifs (environ 80 % des monitorings ont pu être effectués), alors qu'ils le sont nettement moins pour l'Afrique subsaharienne et l'Europe de l'Est. Pour les Amériques, il ne s'agissait que de deux cas, les résultats ne sont donc pas très pertinents.



Plusieurs phénomènes peuvent expliquer le taux relativement faible de réussite en 2012/2013 par rapport à 2009/2010, ainsi que les différences par région.

Au niveau global:

- Durant la phase 2012/2013, les visites ont eu lieu neuf mois au lieu de six mois après le retour. Si cela a permis d'augmenter le nombre de projet opérationnels car les paiements étaient ainsi terminés, le maintien du contact a représenté un plus grand défi. Retrouver les bénéficiaires a parfois pris beaucoup de temps et un certain nombre de visites a eu lieu bien après la date prévue.⁸
- La méfiance générale des bénéficiaires et de leur entourage face aux questions de monitoring et à leur utilisation a été relevée par plusieurs bureaux de l'OIM. Certaines personnes ne souhaitent plus avoir de contact avec l'OIM une fois les paiements terminés. Dans certaines régions (notamment en Afrique de l'ouest et en Europe de l'Est), l'entourage est également réticent à fournir des informations sur les bénéficiaires avec qui l'OIM a perdu contact.
- D'après ce que l'entourage a rapporté aux bureaux de l'OIM dans les pays de retour, un plus grand nombre de personnes aurait eu accès à un permis de séjour dans un pays européen en 2012.⁹ La ré-émigration est donc facilitée pour cette catégorie de personnes.
- Le nombre de mandats d'aide à la réintégration a plus que doublé entre la première et la deuxième phase de monitoring. Le suivi des cas a donc été plus difficile à effectuer en 2012/2013 car les ressources en personnel sont restées limitées dans certains bureaux de l'OIM.

⁸ Sur les 149 formulaires de monitoring, 99 ont été complétés plus de neuf mois après le retour (entre 10 et 19 mois après le retour).

⁹ Les personnes au bénéfice d'un permis de séjour dans un pays européen sont normalement exclues de l'aide à la réintégration.

Au niveau régional :

Les facteurs structurels et le profil des bénéficiaires expliquent largement les différences de résultat entre les régions :

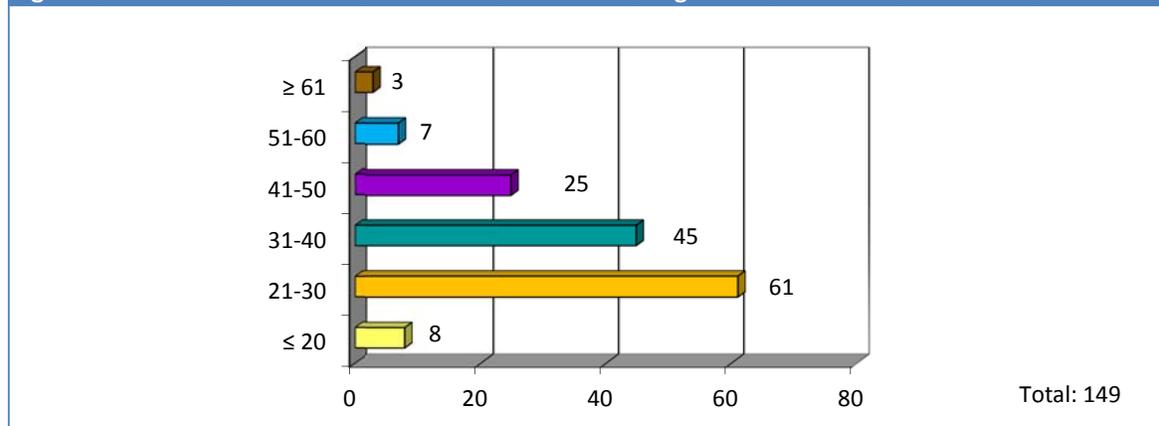
- L'absence d'adresse, de registre des habitants ou de ligne de téléphone fixe en Afrique subsaharienne rend les visites de monitoring extrêmement difficiles voire impossibles.
- L'économie informelle en Afrique subsaharienne rend les projets de réintégration plus mobiles et instables.
- La libre circulation des personnes dans la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'ouest (ECOWAS) et dans les pays de la Communauté des Etats Indépendants (CEI) favorise la réémigration temporaire ou permanente de manière légale.
- Les bénéficiaires faisant partie de populations nomades (par exemple au Tchad) étaient plus difficilement joignables quelques mois après le retour.
- Dans certaines régions, comme en Casamance, dans le Caucase ou en Afghanistan, les visites de suivi n'ont parfois pas été possibles pour des raisons de sécurité¹⁰.
- En Afrique et en Asie, certaines visites ont dû être repoussées ou étaient impossibles à cause de l'état des routes ou de la saison des pluies.

Dans les deux derniers cas, si le numéro de téléphone fourni par le bénéficiaire n'était plus en fonction, il devenait alors impossible de compléter le formulaire de monitoring.

Il y a donc une certaine zone grise dans l'interprétation des résultats car il est impossible de tirer des conclusions sur les 54 % qui n'ont pas répondu au questionnaire. Cependant, il semble que l'échantillon restant soit tout de même assez représentatif de l'effectif suisse en matière d'asile pour les raisons suivantes:

- Les personnes interrogées sont majoritairement des hommes (89 %);
- La moyenne d'âge se situe autour de 31 ans ;
- La couverture géographique reste semblable à celle des mandats RAS reçus entre janvier et juin 2012 bien que les régions de l'Asie et de l'Afrique du Nord soient légèrement mieux représentées dans les résultats de monitoring.¹¹

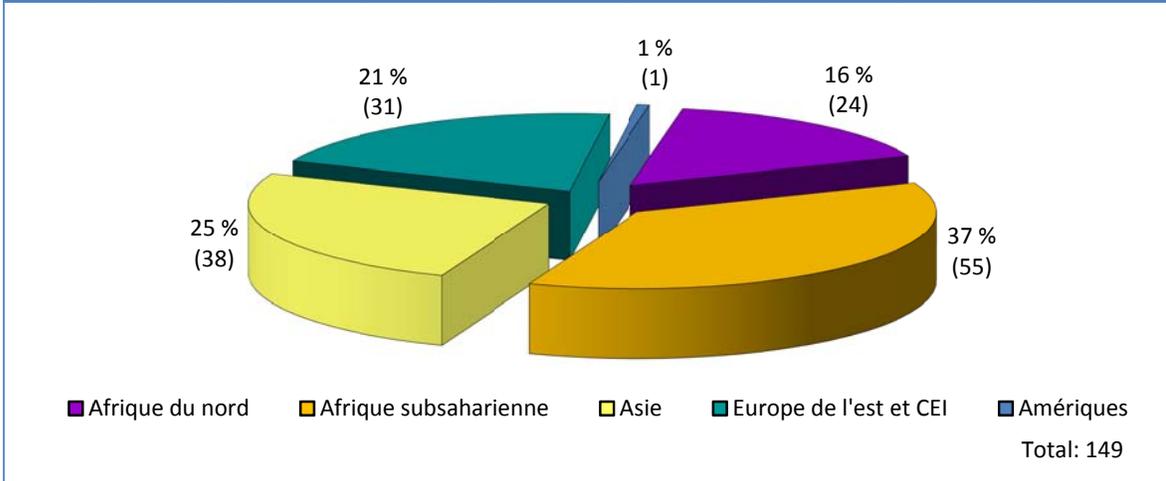
Figure 3 Distribution des visites de suivi effectuées selon âge



¹⁰ L'OIM est soumise aux directives du Département des Nations Unies de la sûreté et de la sécurité qui peut limiter les voyages dans certaines régions.

¹¹ Etant donné que le taux de personnes ayant pu être contactées est plus élevé en Asie et en Afrique du Nord, ces régions sont légèrement mieux représentées dans les résultats de monitoring qu'elles ne l'étaient au niveau des mandats reçus. Mais globalement, la répartition reste analogue : entre janvier et juin 2012, 54 % des mandats concernaient l'Afrique sub-saharienne, 22 % l'Europe de l'Est, 15 % Asie, 9 % l'Afrique du Nord, et 1 % les Amériques. 91 % des mandats RAS reçus par l'OIM Berne concernaient des hommes. L'OIM ne tient pas les statistiques de la moyenne d'âge pour les mandats RAS reçus mais l'expérience a démontré que la grande majorité des bénéficiaires sont âgés entre 25 et 40 ans.

Figure 4 Distribution des visites de suivi effectuées selon région



La Tunisie (14 %), le Sri Lanka (13 %), le Kosovo (résolution 1244 du Conseil de sécurité) (11 %) et la Gambie (11 %) sont les pays ayant rendu le plus grand nombre de questionnaires complétés. Les résultats sont donc largement influencés par les réponses de ces quatre pays. Cependant, la couverture géographique par région étant tout de même relativement équilibrée, les résultats tirés de cet échantillon de population devraient refléter les composantes culturelles, géographiques, économiques et sociales extrêmement variées du projet global RAS et correspondre au profil des bénéficiaires pour lesquels l'OIM a reçu un mandat d'aide à la réintégration entre janvier et juin 2012.

Tableau 1 Distribution géographique des monitoring effectués

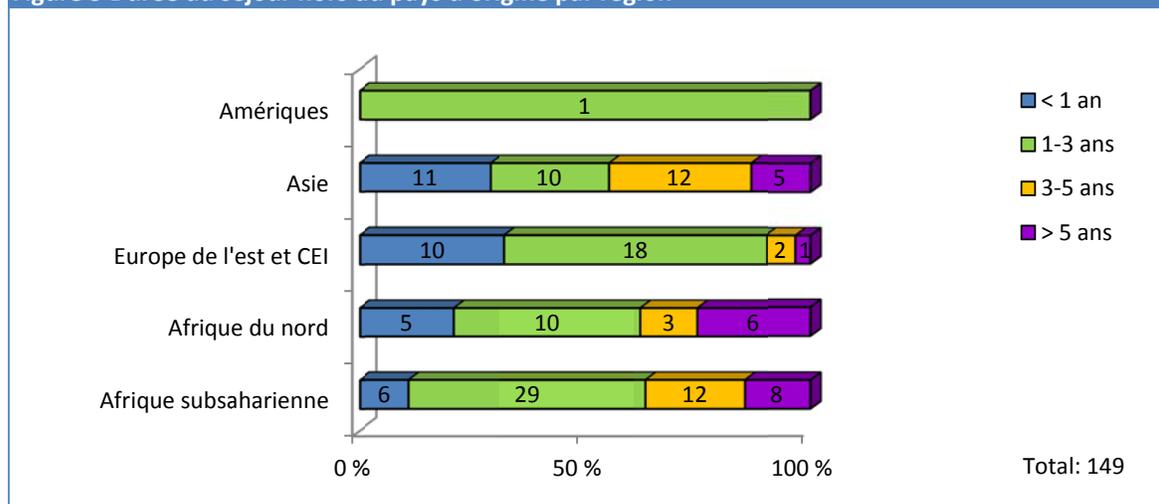
Afrique subsaharienne	Afrique du Nord	Europe de l'Est/CEI	Asie	Amériques
Burkina Faso (2)	Egypte (1)	Albanie (1)	Afghanistan (2)	Mexique (1)
Cameroun (3)	Maroc (1)	Arménie (4)	Chine (1)	
Congo (1)	Tunisie (22)	Azerbaïdjan (1)	Iran (7)	
Gambie (17)		Belarus (1)	Mongolie (4)	
Ghana (7)		Moldavie (1)	Népal (3)	
Guinée (2)		Fédération de Russie (2)	Sri Lanka (20)	
Mali (1)		Bosnie-Herzégovine (3)	Yémen (1)	
Nigeria (6)		Serbie (1)		
Rwanda (1)		Kosovo (résolution 1244 du Conseil de sécurité) (16)		
Sénégal (5)		Ukraine (1)		
Sierra Leone (1)				
Tchad (9)				

RETOUR ET SERVICES RECUS

Durée du séjour hors du pays d'origine et en Suisse

La plupart des bénéficiaires (46 %) déclarent être restés entre un et trois ans en dehors du pays d'origine. Comme le montre la figure ci-dessous, en Asie la répartition entre les catégories de temps est assez égalitaire, alors qu'en Europe de l'Est, elle est très polarisée : 90 % des personnes sont restées moins de trois ans en dehors du pays d'origine.¹² En Afrique du Nord et en Afrique subsaharienne environ 60 % des personnes déclarent être restées moins de trois ans et 40 % plus de trois ans. L'Afrique du Nord est la région avec le plus haut pourcentage de personnes déclarant être restées plus de cinq ans en dehors du pays d'origine (25 %), suivie de l'Asie (13 %).

Figure 5 Durée du séjour hors du pays d'origine par région



Sur les 149 cas, 74 % concernent des cas cantonaux dont la durée exacte du séjour en Suisse n'est pas connue de l'OIM Berne mais est, en tous les cas, supérieure à trois mois. Les 26 % restants sont retournés directement depuis un Centre d'enregistrement et de procédure (CEP) dans le cadre du projet pilote Afrique subsaharienne et sont donc restés en Suisse moins de trois mois.

Raisons pour le retour

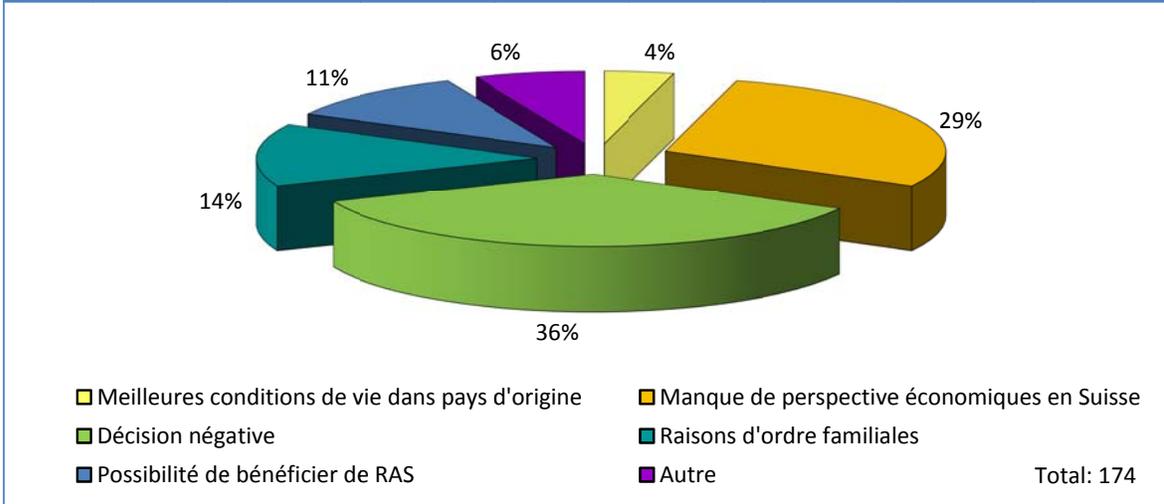
Dans la majorité des cas (36 %), la raison citée pour entamer le processus de retour est une décision négative sur la demande d'asile. Cependant, les autres motifs de retour volontaire ne sont pas négligeables, notamment le manque de perspectives en Suisse (29 %), les raisons personnelles/familiales (14 %) et la possibilité de bénéficier de l'aide au retour (11 %).

Conseil en vue du retour

En ce qui concerne la préparation avant le départ, plus de 95 % des personnes ayant répondu au questionnaire affirme avoir reçu les informations adéquates de la part des conseillers en vue du retour et que les modalités de paiement étaient claires avant le départ. Les seules raisons d'insatisfaction mentionnées font référence à un sentiment de manque d'humanité lors du conseil en vue du retour pour un bénéficiaire ou alors au fait que certaines questions aient été éludées en référant un client à l'OIM sur place après le retour. Une personne a cependant apprécié que face à l'incapacité de répondre correctement à ses questions, un conseiller ait organisé des conférences téléphoniques avec l'OIM sur place afin obtenir des informations de première source.

¹² « < 1 an » : 32 % et « 1-3 ans » : 58 %.

Figure 6 Raisons citées pour le retour



Aide au départ

Le paiement de l'aide au départ (paiement en liquide à l'aéroport en Suisse) s'est bien déroulé dans tous les cas. Les bénéficiaires ont utilisé cette aide principalement pour couvrir leurs frais quotidiens ou pour investir dans leur projet de réintégration.

Assistance de l'OIM

Après le retour, les bénéficiaires ayant répondu au questionnaire déclarent avoir contacté l'OIM sur place en moyenne un mois après leur retour. Comme mentionné dans l'introduction, ce résultat ne tient pas compte des personnes n'ayant pas répondu au questionnaire ou n'ayant jamais contacté l'OIM après leur retour. Globalement, les personnes ayant réclamé leur assistance sont satisfaites voire très satisfaites (93 %) des services de l'OIM sur place. Le montant de l'aide à la réintégration, souvent jugé insuffisant, a parfois été la raison de l'insatisfaction vis-à-vis de l'OIM mais ceci ne peut pas, en réalité, lui être attribué étant donné qu'il est fixé dans la loi suisse sur l'asile et déterminé au cas par cas par l'ODM.

« In my case, everything was correctly handled, and delivery was as I wished. My business is running quite well. Thanks to the assistance I was able to open up my own business. I would like to host IOM colleagues for a coffee as a sign of appreciation. »

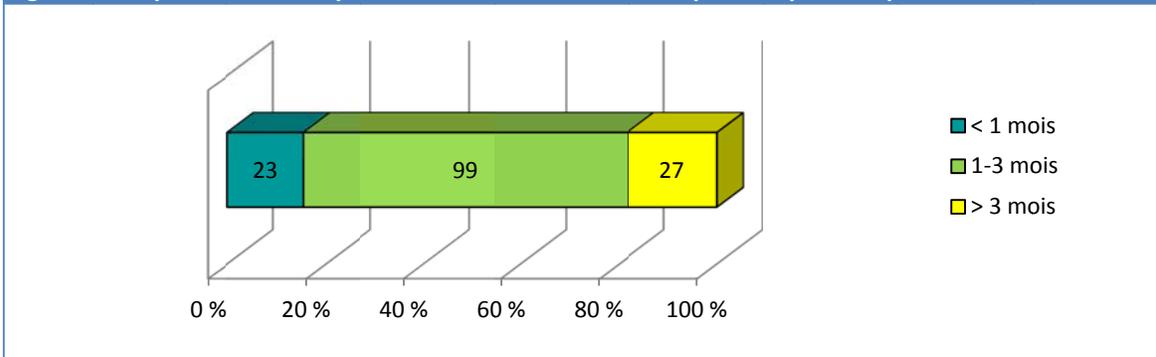
Homme retourné au Kosovo

Difficultés rencontrées lors du processus de paiement

19 % des bénéficiaires estiment avoir rencontré des difficultés administratives telles que l'obtention des documents requis, l'attente d'une réponse dans le cas d'un changement de projet, ou des problèmes avec les fournisseurs, le partenaire du projet, etc.

Dans la majorité des cas (66 %), le paiement a pu être effectué entre un et trois mois après le premier contact avec l'OIM sur place. Dans les cas où le paiement a dépassé les trois mois, les raisons avancées étaient principalement le fait que les bénéficiaires avaient changé de projet après le retour (25 %), que les documents requis étaient difficiles à obtenir (19 %) ou qu'ils hésitaient sur le type de projet (13 %).

Figure 7 Temps écoulé entre premier contact avec l'OIM sur place et premier paiement



SITUATION PERSONNELLE

Lieu de résidence actuel

90 % des personnes ayant répondu au questionnaire vivaient encore sur le lieu de retour neuf mois après le retour. 7 % vivaient ailleurs dans le pays de retour. Dans 2 % des cas (trois personnes), les bénéficiaires étaient à l'étranger. Dans ce cas des informations partielles ont été obtenues par un membre de la famille ou le partenaire du projet. Ces chiffres sont évidemment biaisés car ils tiennent compte uniquement des personnes joignables au moment du monitoring, soit 149 personnes au total. Pour avoir une vision plus réaliste du lieu de résidence actuel des bénéficiaires, il faudrait tenir compte des personnes qui étaient injoignables au moment du monitoring.¹³

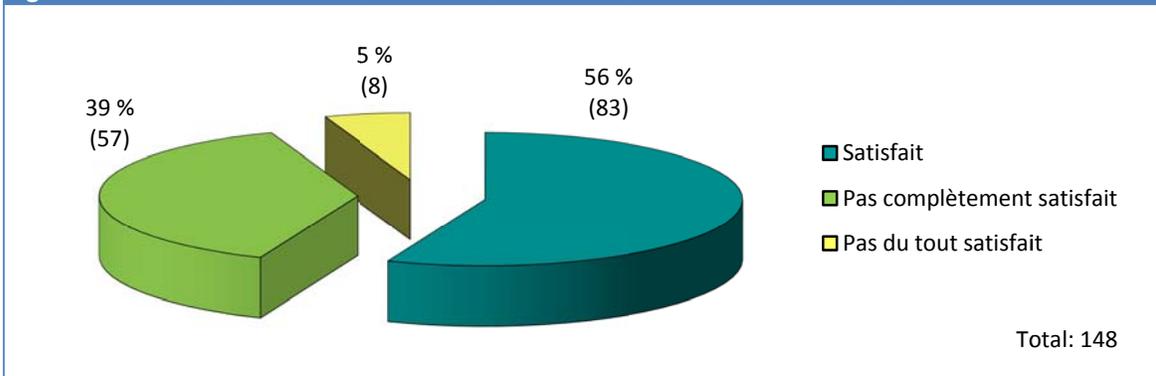
Situation actuelle

89 % des personnes interrogées estiment que l'aide à la réintégration a été utile voire très utile. De plus, 79 % des personnes ayant répondu à la question affirment que le projet de réintégration a répondu à leurs besoins immédiats.¹⁴

56 % des personnes ayant participé au monitoring déclarent être satisfaites de leur situation actuelle. 39 % ne sont pas complètement satisfaites et seulement 5 % sont insatisfaites de leur situation actuelle. Les principales raisons d'insatisfaction citées sont (par ordre d'importance) :

1. La situation financière difficile (38 %)
2. Une déception générale par rapport au retour (17 %)
3. La situation personnelle/familiale (15 %) et le logement (15 %)

Figure 8 Satisfaction avec la situation actuelle



¹³ Voir figure 1 de ce rapport.

¹⁴ 133 personnes ont répondu à la question concernant la compatibilité entre le projet de réintégration et les besoins de bases.

90 % des bénéficiaires ayant participé au monitoring déclarent avoir dû faire face à certaines difficultés dans leur processus de réintégration, notamment et par ordre d'importance :

1. Le bas niveau de revenu (38 %)
2. Les problèmes familiaux (18 %)
3. L'instabilité au niveau politique et sécuritaire dans le pays de retour (15 %)

Les difficultés mentionnées correspondent de manière assez évidente aux raisons de l'insatisfaction par rapport à la situation actuelle et nous montrent que si le facteur financier semble prédominant, il n'est pas le seul facteur déterminant la satisfaction d'une personne par rapport à sa situation générale.

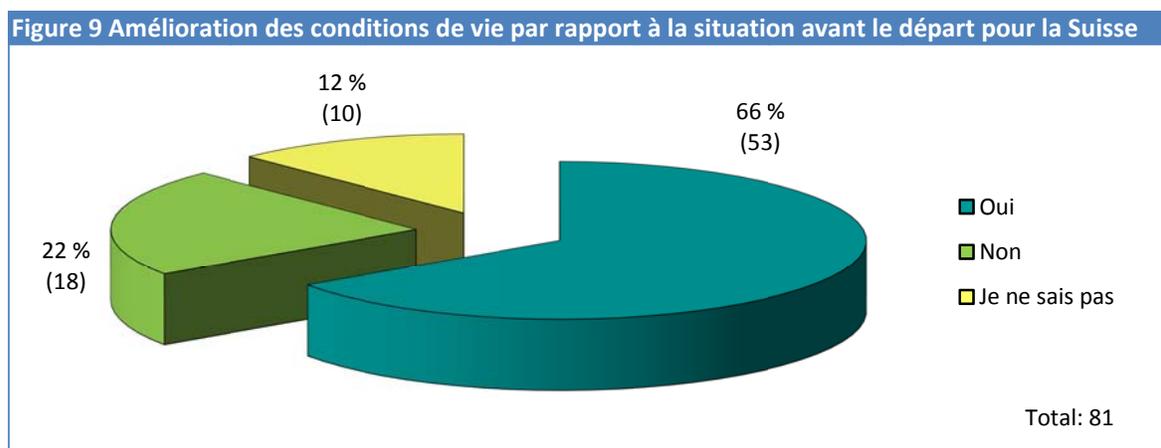
73 % des personnes ayant répondu à la question (135 personnes), ont déclaré être financièrement indépendantes. La notion d'indépendance n'est cependant pas comprise de la même manière par tous les bénéficiaires. Certains ont déclaré soutenir financièrement les membres de leur famille, tandis que d'autres ont précisé ne pouvoir subvenir qu'à leurs propres besoins. Cette question nous permet donc uniquement d'appréhender le bien-être économique d'un bénéficiaire quelques mois après le retour en amenant un complément d'information.

*« Depuis le lancement de mon projet, je me sens plus stable et plus responsable.
Ma famille m'a beaucoup entouré et encadré. »*

Homme retourné en Tunisie

De plus, sur les 81 personnes ayant répondu à la question « Considérez-vous que vous vivez dans de meilleures conditions aujourd'hui qu'avant votre départ pour la Suisse ? »¹⁵, 66 % considéraient vivre dans des meilleures conditions au moment du monitoring. 12 % n'ont pas su se prononcer (« ne sait pas ») et 22 % considéraient que leur situation avait empiré.

Les raisons citées pour l'amélioration de la situation étaient dans la majorité des cas, le fait d'être indépendant, libre, ou de pouvoir se projeter dans l'avenir grâce à leur projet professionnel. D'autres ont mentionné l'amélioration de la situation sécuritaire, de l'état des routes et des voies de communication dans leur pays d'origine après leur retour. Certains ont simplement mentionné qu'il valait mieux être chez soi et entouré de sa famille.



¹⁵ Certains bureaux ont utilisé une ancienne version du formulaire de monitoring RAS où cette question n'était pas comprise.

Les personnes considérant que la situation n'était pas meilleure ont avancé des raisons économiques (le projet de réintégration ne leur a pas permis de gagner autant ou plus d'argent qu'avant le départ) ou des raisons personnelles (difficulté de se réintégrer socialement et culturellement) après leur expérience à l'étranger.

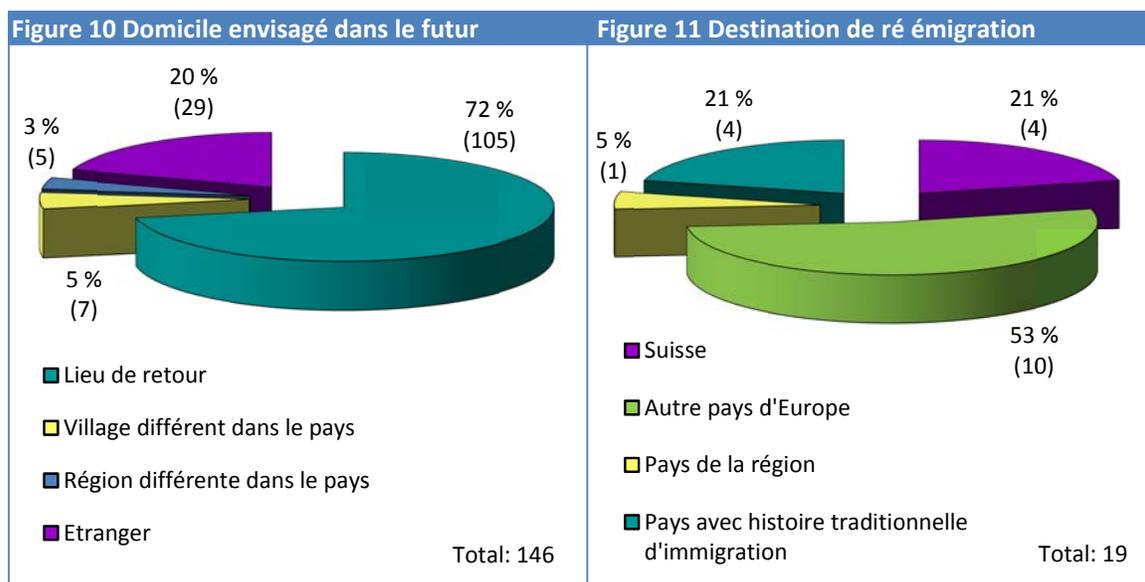
« Je suis toujours dans une situation financière très précaire. Je n'arrive pas à me projeter dans l'avenir dans mon pays. J'ai 45 ans et je ne pense pas pouvoir fonder une famille dans les conditions actuelles. J'ai toujours le matériel fourni par l'OIM mais je n'ai pas le courage de tenter une nouvelle année après les pertes que j'ai subies. »

Homme retourné en Tunisie

Plans futurs

72 % des bénéficiaires interrogés se voient rester sur leur lieu de retour dans le futur et 8 % pensent déménager dans un autre village ou une autre région du pays de retour, tandis que 20 % envisageraient de repartir à l'étranger (29 personnes).

Parmi ceux qui envisagent de repartir à l'étranger, 19 ont spécifié où ils aimeraient se rendre. Les destinations principalement mentionnées sont l'Union européenne, suivie de la Suisse ou d'un pays ayant une forte tradition d'immigration (Etats-Unis d'Amérique, Canada principalement).

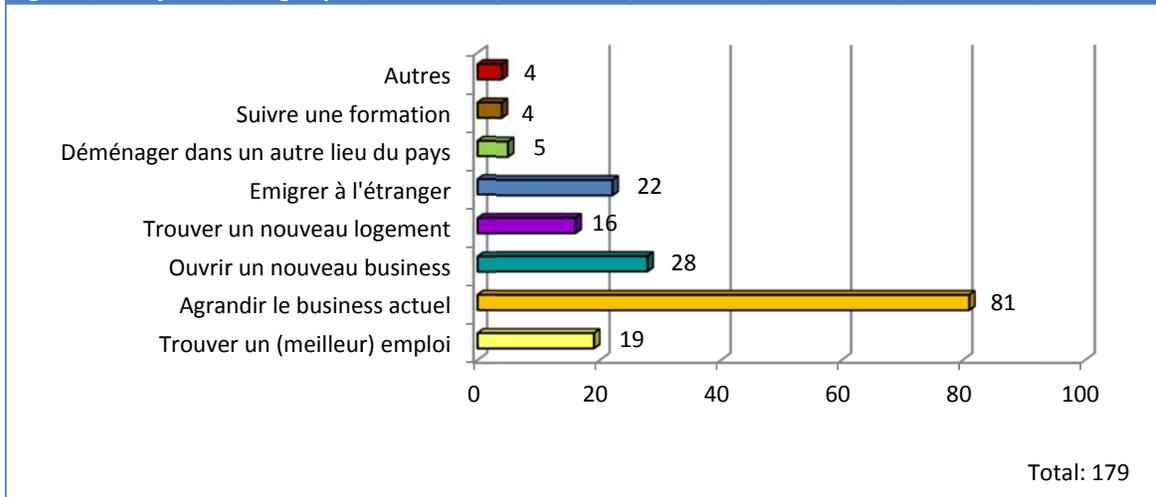


De manière un peu plus concrète, les plans futurs des bénéficiaires se concentrent largement autour de leur vie professionnelle : agrandir le projet, ouvrir un autre petit business ou trouver un emploi.

« Je suis très satisfait de ma situation actuelle. Je travaille dur pour améliorer mon niveau de vie. Je peux actuellement me projeter dans l'avenir et penser à me marier et fonder une famille. »

Homme retourné en Tunisie

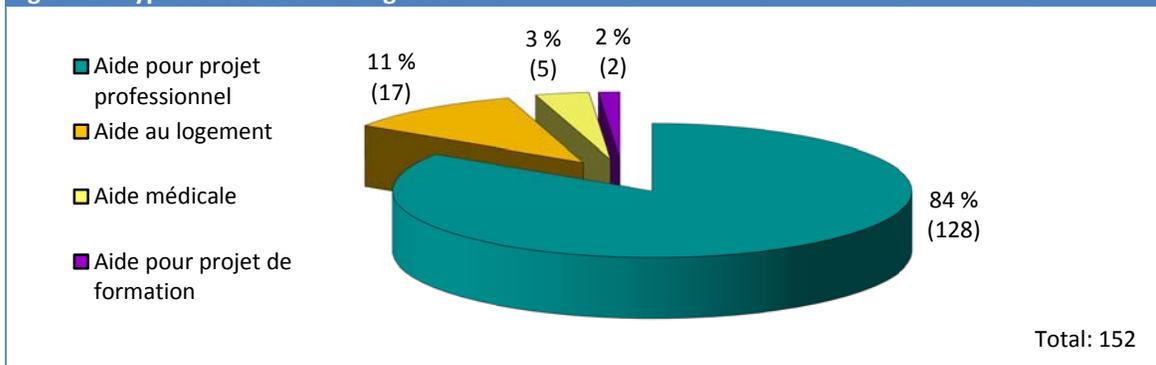
Figure 12 Projets envisagés pour l'avenir



PROJETS DE REINTEGRATION

L'aide à la réintégration a principalement été utilisée pour la mise en œuvre d'un projet professionnel (84 %).¹⁶

Figure 13 Types d'aide à la réintégration

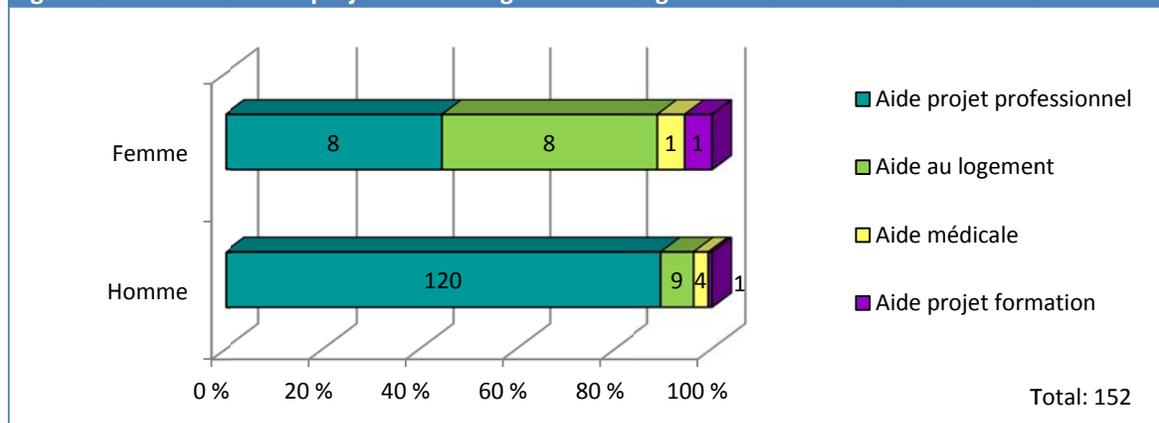


Le choix du type de projet semble dépendre largement des besoins et choix individuels. Cependant, nous pouvons constater les tendances suivantes :

- Statistiquement, les femmes ont fait des choix plus diversifiés pour le type d'aide à la réintégration. En effet, 44 % d'entre elles ont choisi de faire un projet professionnel, un autre 44 % ont investi dans un projet de logement et le reste a opté pour une aide médicale ou une formation (6 % chacun). Quant aux hommes ayant répondu à la question, 90 % ont choisi un projet professionnel. Ces résultats doivent cependant être interprétés au vu des possibilités parfois limitées pour les femmes d'être actives professionnellement dans certains pays, et de leur situation personnelle. De plus, la situation personnelle joue souvent un rôle déterminant dans le choix du projet de réintégration (ex. mères célibataires).
- L'aide au logement a été assez peu utilisée (11 % de l'ensemble des projets de réintégration). Ce sont surtout les personnes originaires de la région Europe de l'Est et CEI qui ont opté pour ce type de projet (40 % pour cette région contre maximum 8 % pour les autres régions).

¹⁶ Des 149 personnes qui ont complété le questionnaire, 147 ont répondu à la question concernant le type d'aide à la réintégration qu'elles ont reçue. Cinq personnes ayant mis en place un double projet (par exemple, professionnel et médical), les résultats ci-dessous se basent sur un total de 152 projets.

Figure 14 Distribution des projets de réintégration selon genre



Aide au logement

Des 17 personnes qui ont sollicité l'aide au logement, 15 personnes ont répondu à la question concernant leur logement actuel. Au moment du monitoring, la plupart de ces personnes (80 %) résidaient toujours dans le logement financé, rénové ou meublé avec l'aide à la réintégration. Les raisons avancées par le 20 % restant pour le changement de logement étaient principalement financières (le logement est devenu trop cher une fois l'aide utilisée). Toutes les personnes ayant répondu à la question se sont déclarées satisfaites ou très satisfaites avec l'aide reçue.

«The groundwork of the house was built before and with the reintegration grant, we continued with the first floor. But we had to borrow money from relatives in order to complete the first floor. The grant was not enough. But it was a good start. We are very happy that we have our house now. »

Femme retournée au Kosovo

Aide médicale

Des 327 mandats RAS faisant l'objet d'un monitoring, 15 incluaient une composante médicale mais le monitoring n'a pu être effectué que pour huit cas et seulement cinq personnes ont complété la partie du questionnaire concernant l'aide médicale.

« Pour des retournés comme moi, il est important que l'assistance médicale soit couplée avec la mise en place d'une activité économique afin d'assurer un revenu permanent. »

Homme retourné au Maroc

Tous ceux ayant répondu à la question ont déclaré pouvoir continuer leur traitement médical après leur retour dans leur pays d'origine et ils indiquaient tous avoir eu accès à des services médicaux de base. Trois personnes ont mentionné qu'elles étaient satisfaites avec l'aide médicale, tandis qu'un bénéficiaire indiquait qu'il aurait eu besoin d'une aide médicale plus élevée pour couvrir les coûts de ses médicaments.

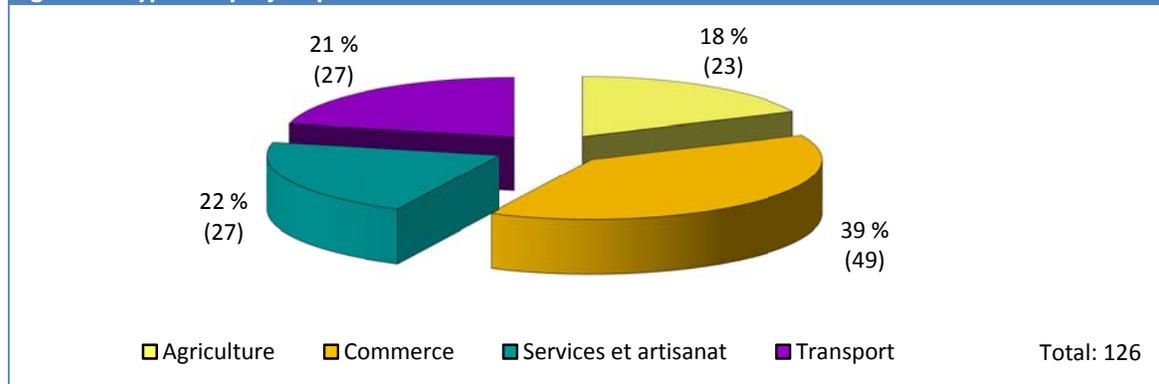
Aide pour un projet formation

Des deux bénéficiaires qui ont suivi une formation, l'un a fait un apprentissage et l'autre a suivi des cours d'anglais. Ils sont satisfaits et l'un d'eux estime que les compétences acquises lui ouvriront des perspectives pour sa recherche d'emploi.

Aide pour un projet professionnel¹⁷

39% des personnes ont mis en œuvre un projet commercial. Pour le reste, la répartition par type de projet professionnel est assez équilibrée.

Figure 15 Types de projets professionnels

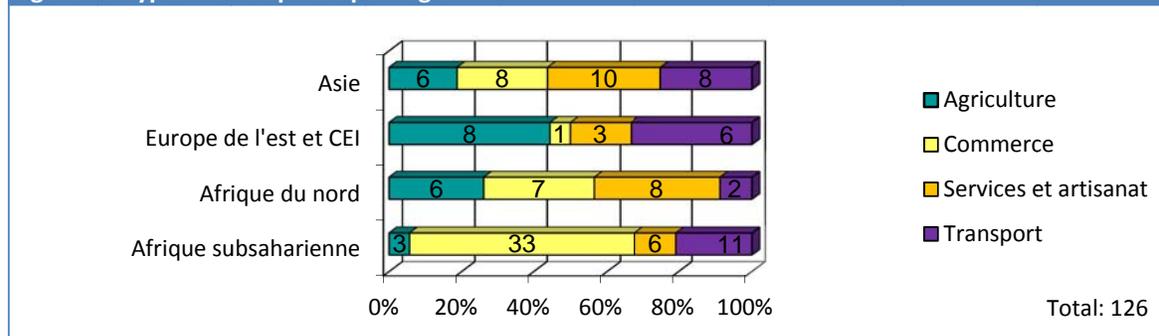


Les catégories comprennent les types de projets suivants :

- Agriculture : plantations/cultures, élevage, pêche, etc.
- Commerce : petits magasins, kiosques, etc.
- Service et artisanat : restaurants, médecin, ateliers de bois, réparation de voiture, karaoké, etc.
- Transport : taxis, livraison, chauffeurs

En ce qui concerne le choix de l'activité professionnelle, les différences régionales sont très marquées : en Afrique subsaharienne, 62 % des bénéficiaires ont mis en œuvre un projet commercial contre seulement 6 % en Europe de l'Est et dans la CEI où les projets agricoles (44 %) et de transport (33 %) ont été plus prisés.

Figure 16 Types d'entreprises par région



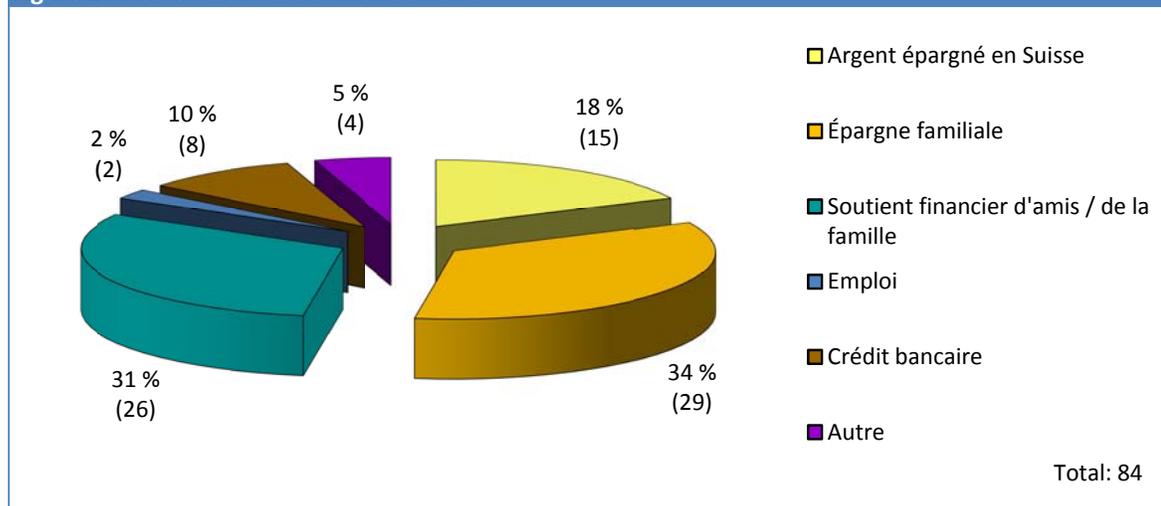
75 % des bénéficiaires ayant répondu à la question ont lancé un projet de manière indépendante alors que 18 % ont investi dans une entreprise familiale et 7 % ont conclu un partenariat avec une personne externe. C'est en Europe de l'Est et CEI que les entreprises familiales (surtout les projets agricoles) ont été le plus populaire. En Afrique subsaharienne, 94 % des bénéficiaires ont lancé un projet indépendant.

84 personnes (65 %) ont investi des fonds additionnels dans leur projet de réintégration. Les sources principales d'investissement complémentaire étaient l'épargne familiale ou une assistance de la famille

¹⁷ Un total de 130 personnes indiquait avoir mis en œuvre un projet professionnel. Cependant, les personnes interrogées n'ont pas répondu systématiquement et correctement à toutes les questions. Certaines petites variations statistiques doivent donc être prises en compte. Les pourcentages indiqués se réfèrent toujours au total des réponses valides.

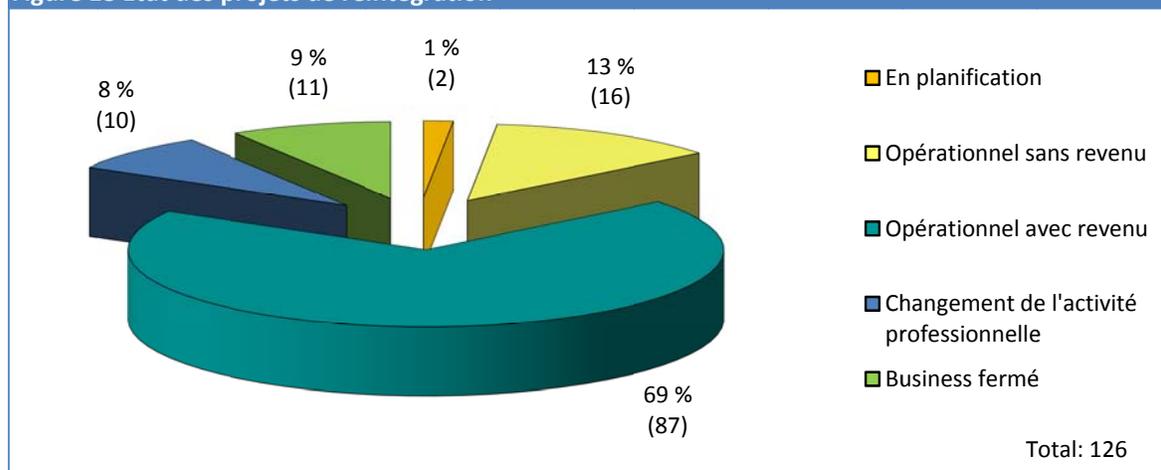
et/ou des amis du bénéficiaire. Seulement huit des bénéficiaires ont obtenu et utilisé un crédit bancaire pour consolider leurs ressources. Cette information donne une première impression de l'importance du soutien familial pour le succès d'un projet de réintégration.

Figure 17 Autres sources de financement



Au moment du monitoring, 69 % des projets professionnels étaient déjà opérationnels et rapportaient un revenu aux bénéficiaires. Seul 1 % des projets était encore en planification alors que pour la phase 2009/2010 cette catégorie s'élevait à 8 %, ce qui pourrait indiquer qu'une visite après neuf mois au lieu de six mois permet de diminuer le nombre de projets encore inachevés au moment de la visite et d'avoir des informations plus pertinentes sur leur réussite ou les raisons de leur échec. Parmi les 11 bénéficiaires qui ont dû fermer leur projet, six personnes ont trouvé un autre emploi.

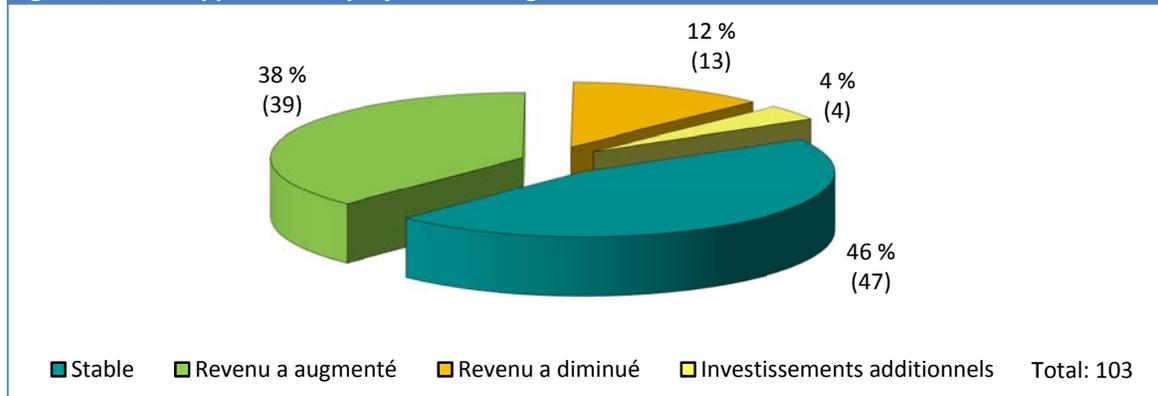
Figure 18 Etat des projets de réintégration



En ce qui concerne les changements de projet, la raison principale avancée par les dix bénéficiaires qui ont changé de projet était que les revenus gagnés étaient trop faibles et qu'ils espéraient plus de succès en lançant un nouveau projet.

103 personnes ont donné des indications par rapport au développement de leur projet. La grande majorité (88 %) a signalé que leur revenu était resté stable ou avait augmenté, ou que des investissements additionnels ont pu être faits depuis le lancement de leur projet. Relativement peu de bénéficiaires (12 %) ont dû faire face à une diminution de leur chiffre d'affaires.

Figure 19 Développement du projet de réintégration



De même, 80 % des bénéficiaires ayant répondu à la question ont déclaré pouvoir vivre des revenus générés par leur projet ou tout du moins être capables de couvrir les besoins de base.¹⁸ Pour 64 % des bénéficiaires, les revenus leur permettent de soutenir financièrement les membres de leur famille (en moyenne trois personnes par bénéficiaire).¹⁹ Cependant, il faut relever que ces deux indicateurs peuvent être subjectifs et que l'estimation du nombre de personnes soutenues financièrement dépend aussi largement du système culturel et familial.

« While I was in Switzerland, prior to return to Kosovo, I was thinking to use the reintegration grant to purchase a car and provide taxi services. But after arrival, I realized that there is a very tough competition in that business, and with the assistance of IOM staff, after several counseling sessions, I decided to use the grant for farming business. From this business I have modest income but I am happy. »

Homme retourné au Kosovo

44 % des personnes ayant répondu à la question déclarent avoir employé d'autres personnes dans leur entreprise (avec une moyenne de 2 employés par bénéficiaire).²⁰ En comparaison, les secteurs agricoles et commerciaux ont permis de créer plus d'emplois que les secteurs transport, services, et artisanat.

En ce qui concerne les projets en difficultés, les principales raisons avancées sont les suivantes (par ordre d'importance):²¹

1. Manque de ressources pour consolider leurs affaires (28 %)
2. Compétition locale trop forte (27 %)
3. Inflation et bas niveau d'activités commerciales dans la région (8 %)

Comme pour tous les résultats présentés dans ce rapport, l'objectivité des réponses doit être appréciée pour l'interprétation des résultats ; la plupart attribuent leur échec à des facteurs extérieurs ou au manque de ressources alors que les collègues de l'OIM assurant le suivi relèvent souvent un manque d'expérience des bénéficiaires. Seuls deux bénéficiaires considéraient que leurs propres lacunes étaient

¹⁸ 106 personnes ont répondu à la question si, oui ou non, elles peuvent vivre de leur revenu.

¹⁹ 108 personnes ont répondu à la question si, oui ou non, elles peuvent soutenir d'autres personnes avec leur revenu.

²⁰ 113 personnes ont répondu à la question si, oui ou non, elles emploient d'autres personnes dans leur entreprise.

²¹ 43 personnes ont avancé des raisons pourquoi leur projet se trouve en difficulté.

une explication possible. L'inclusion d'une composante de formation en Suisse ou sur place, au niveau de l'aide individuelle de la Suisse, pourrait probablement profiter aux bénéficiaires et augmenter les chances de succès.

BREVE ANALYSE ET CONCLUSION DES RESULTATS 2012-2013

D'après l'échantillon de population collecté, il est statistiquement impossible de conclure qu'un facteur unique (type d'entreprise, région d'origine, niveau d'éducation, genre, etc.) affecte à lui seul les chances de réussite d'un projet. C'est donc la situation d'une personne dans son ensemble qui doit être considérée lorsqu'un retour est envisagé. Le niveau d'éducation, l'expérience, l'origine et le genre ainsi que l'état de santé, la famille (charge ou soutien), et la motivation composent un mélange complexe qui conditionne fortement les chances de succès d'une personne. L'aide à la réintégration doit être considérée comme un investissement de départ permettant de lancer ce processus et non comme le garant d'une réintégration réussie. Nous pouvons constater qu'il existe un lien statistique relativement fort entre le sentiment d'indépendance financière et la satisfaction générale ainsi que le désir de réémigrer. Ainsi, plus une personne s'estime stable financièrement après son retour, plus elle aurait tendance à être satisfaite de sa situation et moins elle aurait envie de tenter une nouvelle expérience migratoire. Rappelons que la situation financière générale est parmi les principales difficultés rencontrées par les bénéficiaires dans leur processus de réintégration. Soulager ce problème en offrant une possibilité de générer des revenus, de se créer une place dans la société, et de se projeter dans l'avenir semblerait donc être le meilleur moyen de faciliter la réintégration des bénéficiaires sur le long terme.

Cependant, la réintégration professionnelle ne doit pas être la seule mesure envisageable. Il faut rappeler que les personnes ayant bénéficié d'une aide au logement et d'une aide médicale montrent de fort taux de satisfaction par rapport à leur situation actuelle. Parfois, répondre aux besoins primaires les plus urgents peut se révéler être le meilleur facteur pour un retour réussi.

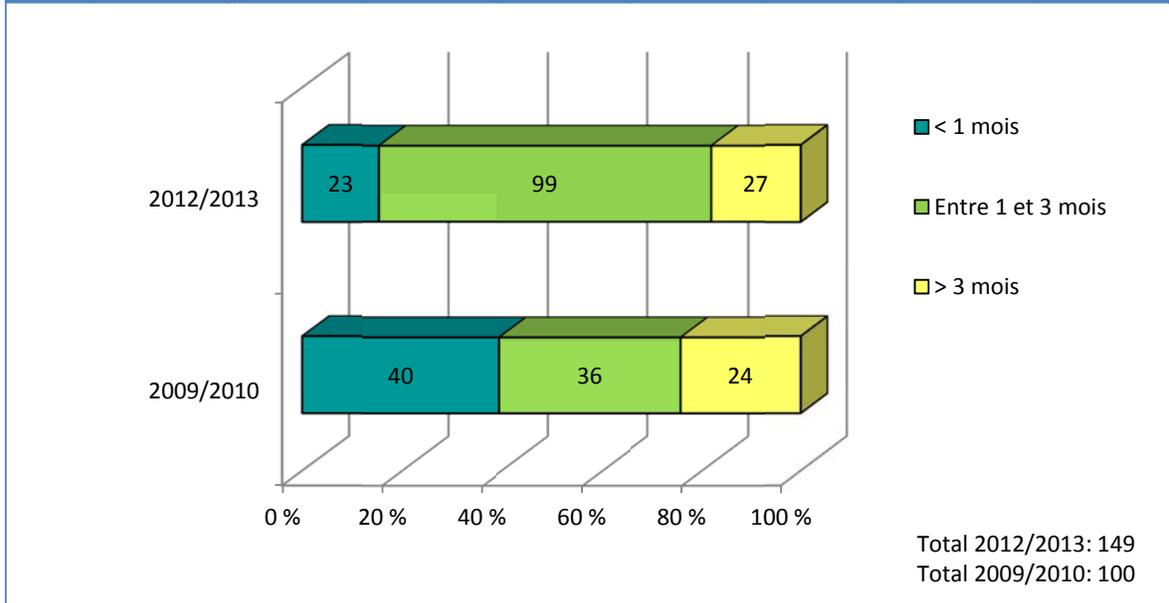
Au niveau global, notons tout d'abord que la répartition géographique s'est quelque peu modifiée entre la phase 2009/2010 et la phase 2012/2013. Les régions de l'Afrique du Nord et de l'Afrique subsaharienne ont augmenté au détriment de l'Europe de l'Est et de l'Asie. Ces changements sont à mettre en relation avec les événements internationaux (le printemps arabe, la crise libyenne, etc.) et les changements de législation (libéralisation de visa pour certains pays des Balkans, suspension des retours en Syrie, etc.).

Au niveau des résultats de monitoring, la différence la plus frappante est le taux de formulaires collectés en 2012/2013 par rapport à la phase précédente (46 % contre 65 %). Les raisons expliquant cette différence ont déjà été traitées dans la section Méthodologie et aperçu général de ce rapport. De plus, il faut relever qu'en 2012/2013, les personnes retournant depuis les CEP vers un pays d'Afrique de l'ouest ont pu bénéficier d'une aide à la réintégration (ce qui n'était pas le cas lors de la première phase de monitoring systématique). Or l'Afrique de l'ouest a enregistré le plus bas taux de monitoring effectué. Il est cependant intéressant de relever qu'il y a un lien significatif entre le type de retour (depuis les CEP ou depuis les cantons) et la satisfaction générale, ainsi que le désir de réémigrer. Les personnes retournées depuis les CEP ont tendance à être plus satisfaites de leur situation après le retour que les retours depuis les Cantons et donc à avoir moins envie de repartir à l'étranger. Mais cette information est à prendre avec précaution étant donné qu'un nombre important de cas retournés depuis les CEP n'a pas pu être contacté lors du monitoring. Il y a donc une grande zone grise dans l'interprétation de ce résultat. Rappelons que la principale différence entre les retours depuis les CEP et depuis les cantons est le temps passé en Suisse. Les retours depuis les CEP doivent s'effectuer rapidement (en général moins de trois mois) alors que les retours depuis les cantons impliquent un séjour en Suisse d'au minimum trois mois.

Comme le prévoyait le précédent rapport, les visites après neuf mois ont permis de diminuer le nombre de projets pas encore mis en œuvre au moment du monitoring et d'avoir un meilleur aperçu de l'impact de l'aide et de sa durabilité. Cependant l'effet sur le nombre de personnes joignables a été négatif. Plus le temps après réception de l'aide est long, plus il devient difficile de maintenir le contact avec l'ensemble des bénéficiaires et ceux qu'il est possible de contacter le sont aussi grâce au succès de leur projet et de leur stabilité dans le retour. L'idéal serait certainement un suivi après quatre à cinq mois et un autre après neuf mois mais ceci impliquerait des coûts supplémentaires. De plus, étant donné que les bénéficiaires mettent en moyenne un mois pour contacter l'OIM et qu'il faut ensuite, dans la grande majorité des cas, de un à trois mois supplémentaires pour effectuer le paiement, une visite neuf mois après le retour permet d'obtenir des informations sur des projets opérationnels depuis cinq à sept mois, ce qui semble être un minimum pour évaluer l'impact de l'aide à la réintégration.

Au niveau des résultats, très peu de différences peuvent être relevées. Que ce soit au niveau du lieu de résidence actuel, des difficultés rencontrées, des plans futurs, ou par rapport à la situation actuelle, les résultats liés à l'impact sur les bénéficiaires sont pratiquement identiques entre les deux phases. Au niveau des services, la satisfaction envers le conseil en vue du retour et l'OIM était très élevée aussi bien en 2009/2010 qu'en 2012/2013. Il semble cependant que la durée entre le premier contact avec l'OIM et la date du premier paiement se soit allongée en 2012/2013. Le taux de paiement en-dessous d'un mois a diminué de plus de la moitié. Cependant le taux de paiement supérieur à trois mois est resté relativement stable. Il y a donc une concentration des premiers paiements effectués entre un et trois mois après le premier contact.

Figure 20 Durée entre premier contact avec l'OIM et premier paiement - Comparaison 1ère et 2ème phase de monitoring



« The project is good and needs to be continued so that other people can benefit. The only problem is that many people do not believe that the grant will be available for a reintegration project upon return. If some returnees could be used as agents in getting to stranded migrants in Europe, more people would be willing to return. »

Homme retourné au Ghana

Les recommandations faites ci-dessous sont basées en partie sur les statistiques présentées plus haut mais également sur les commentaires et sur l'expérience des bureaux OIM dans les pays d'origine et à Berne.²² La plupart des mesures proposées sont de type exploratoire et devraient être validées par des projets pilotes complémentaires au projet RAS.

1. Importance de la composante individuelle dans le processus de réintégration

Le succès du projet de réintégration dépend largement de la personne qui le met en œuvre. L'interaction entre les compétences, l'éducation, le soutien familial, l'état de santé, etc., du bénéficiaire joue un rôle important dans les chances de réussite. Il est donc primordial d'assurer un encadrement individualisé. A ce niveau la flexibilité du type de projet de réintégration doit être maintenue.

2. Renforcer l'encadrement

a. Conseil :

Le conseil suisse en vue du retour doit continuer et pourrait même bénéficier d'échanges plus spécifiques avec l'OIM sur les possibilités d'assistance dans certains pays ou à travers certains programmes. Le projet RIF²³ ainsi que les contacts téléphoniques organisés par l'OIM pourraient être utilisés plus fréquemment. En effet, le projet RIF est utile car il permet de se préparer avant le départ et de prévoir les difficultés auxquelles les potentiels bénéficiaires pourraient faire face. De plus, les visites en Suisse des collègues de l'OIM travaillant dans les pays d'origine devraient être encouragées car elles permettent un échange d'information spécifique avec les partenaires suisses (voir recommandation numéro 8).

b. Formation :

Etant donné que la grande majorité des bénéficiaires sont des jeunes hommes avec un niveau d'éducation relativement faible, il serait important de les encourager à participer à des formations en développement et/ou gestion de petites entreprises. Afin de motiver les bénéficiaires à y participer, une première étape pourrait consister à clarifier si ce type d'offre existe déjà dans certains pays et à l'imposer comme condition préalable pour recevoir l'aide à la réintégration. A ce niveau, offrir des formations dans les régions/villages et pas seulement dans la capitale devient également essentiel (voir recommandation numéro 8). Les options de formation de plus longue durée (éducation, développement de compétences, etc.), sont souvent rejetées par les bénéficiaires car elles ne produisent ni ne garantissent aucune source de revenu dans un futur proche. Une solution à envisager, notamment pour encourager les très jeunes, serait d'offrir des subsides en liquide tout au long de la formation et, éventuellement, de soumettre le paiement de la dernière tranche à la réussite des examens. Finalement, l'expérience gagnée à l'étranger étant extrêmement valorisée, la possibilité de faire participer les personnes en attente d'une décision à des formations en Suisse pourrait être envisagée.

c. Suivi :

La possibilité de développer les plans de réintégration après le retour devrait être généralisée. Les bénéficiaires ont souvent besoin de parler à leur famille (souvent partenaire du projet ou personnes ressources pour les compétences associées) et parfois de se re-familiariser avec la réalité du pays avant de se lancer dans un projet. Une fois le paiement effectué, les visites de suivi devraient avoir lieu systématiquement afin de se rendre compte de l'évolution du projet et de déterminer les besoins quelques mois après le démarrage du projet. Un soutien pourrait être offert en cas de nécessité de réorienter/redresser le projet ou si des fonds supplémentaires sont nécessaires pour le renforcer ou le développer. Ce type de mesure devrait cependant être accompagné de capacités financières adéquates (voir recommandation numéro 8).

²² Cf. Organisation internationale pour les migrations et Croix-Rouge suisse: *Ideen zur zukünftigen Ausgestaltung der Massnahmen zur Förderung der Ausreise, der Rückkehr und Reintegration*, Berne, 2013.

²³ Le projet Return Information Fund (RIF) est financé par l'ODM et mis en œuvre par l'OIM. Il a pour objectif de fournir des informations actualisées et objectives sur les possibilités de réintégration dans les pays de retour.

3. **Créer des liens avec des entreprises de micro-crédit, institutions financières, etc.**

Ceci permettrait aux bénéficiaires ayant déjà démarré un projet d'obtenir des fonds supplémentaires et de consolider leur projet. La possibilité de signer des accords cadre avec certaines institutions financières pourrait également être approfondie pour les pays où ces structures existent. Cependant, l'expérience montre que l'accès au crédit est très limité pour les migrants qui sont considérés comme une population à risque. Réaliser des projets pilotes complémentaires au projet RAS afin de tester les possibilités pourrait être envisagé si des moyens financiers sont mis à disposition (voir recommandation numéro 8).
4. **Augmenter le montant d'aide à la réintégration pour favoriser les chances de succès**

Bien que reconnaissants de l'aide qui leur est apportée, la plupart des bénéficiaires estiment que la somme de 3000 CHF est souvent insuffisante pour monter un projet durable. La nouvelle directive sur l'asile a ouvert des portes en offrant une flexibilité pour certaines catégories de personnes. Cependant, une augmentation de l'aide pourrait également être envisagée pour les projets particulièrement prometteurs ou pour ceux où il est avéré qu'un budget de 3000 CHF est insuffisant. En effet, si le montant de l'aide à la réintégration n'est, en soi, pas déterminant au niveau de la décision du retour, il joue un rôle important pour la mise en place d'un projet de réintégration et sa durabilité.
5. **Continuer à encourager le travail en groupe**

Que ce soit au niveau de l'encadrement, de la mise en œuvre des projets ou de la recherche de fonds, regrouper les bénéficiaires est une option qui est souvent rejetée par les bénéficiaires par manque de confiance. Or, le partage d'expériences, de connaissances, de ressources et de risques peut se révéler très favorable. Les demandes de prêts auprès des institutions de micro-crédit pourraient aussi être facilitées si les bénéficiaires se regroupaient. Finalement, la mise en contact des bénéficiaires ayant réussi leur projet de réintégration avec les bénéficiaires récemment retournés (système de mentor) pourrait grandement favoriser la réussite d'un projet (voir recommandation numéro 8).
6. **Renforcer les liens avec le secteur public et le secteur privé**

Certaines entreprises privées pourraient être intéressées à engager des personnes retournant depuis la Suisse, et même à leur offrir une formation. Au niveau du secteur public, les recherches de programmes de soutien et leurs conditions pour y participer devraient être favorisées afin de permettre des synergies entre le projet RAS et les programmes nationaux. Ce type de mesure devrait cependant être accompagné de capacités financières adéquates (voir recommandation numéro 8).
7. **Maintenir les visites de monitoring à neuf mois après le retour**

Bien que cette mesure affecte le nombre de personnes joignables au moment du monitoring, il est tout de même préférable de la maintenir car c'est le minimum nécessaire pour appréhender l'impact de l'aide à la réintégration.
8. **Assurer les ressources financières nécessaires pour renforcer les capacités en personnel et permettre la mise en œuvre des recommandations précédentes**

La qualité du suivi des cas, qui dépend largement des ressources mises à disposition, est primordiale pour le bon déroulement de l'aide à la réintégration. Certains bureaux de l'OIM manquent de personnel et d'infrastructure à affecter au projet. Les activités proposées pour contribuer à l'amélioration de l'aide à la réintégration (suivi rapproché, recherche de programmes nationaux d'assistance, négociations d'accords cadre avec des entreprises de micro-finance, mise en place d'un réseau de mentor, etc.) nécessitent d'ailleurs des investissements humains et logistiques supplémentaires à traiter éventuellement comme projets spécifiques en annexe au projet RAS.

Le rapport de monitoring ne montrant que des statistiques générales, les annexes suivantes ont pour but d'amener une vision un peu plus précise des défis et opportunités liés à la réintégration dans certains pays spécifiques : la Gambie, le Sri Lanka, le Kosovo (résolution 1244 du Conseil de sécurité) et la Tunisie. Ces pays ont été choisis pour les raisons suivantes :

- Nombre relativement important de retours
- Couverture géographique large
- Intérêt stratégique de l'ODM

Les annexes se présentent sous forme de fiches techniques d'une page résumant les aspects primordiaux. Elles ont été réalisées avec la participation des bureaux de l'OIM sur place sur la base de questions directrices déterminées par l'OIM Berne et l'ODM.

A.1 GAMBIE

Profil des bénéficiaires :

- Jeunes hommes, entre 18 et 30 ans. La plupart n'ont pas terminé l'école secondaire. Certains ne sont jamais allés à l'école.

Contexte :

- Taux d'alphabétisation de 46.5 % (UNESCO)
- 165^e pays sur l'Index de développement humain du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) en 2012. Une croissance économique de 5.6 %, fortement menée par le secteur agricole, est attendue en 2012/2013 (Banque africaine de développement).
- Manque de ressources naturelles. Le gros de l'activité économique se concentre dans la région du grand Banjul. Tourisme florissant sur la côte atlantique. L'agriculture a beaucoup de potentiel sur tout le territoire.
- Mauvais état des routes.
- Existence d'institutions de micro-finance avec beaucoup d'expérience.

Défis et opportunités :

- Le tourisme florissant sur la côte atlantique fait monter les coûts de la vie et expose les jeunes gambiens à une vie de richesse et de luxe, ce qui stimule aussi leur volonté de partir à l'étranger.
- La structure sociétale influencée par la culture musulmane où l'homme peut avoir jusqu'à cinq épouses implique que le chef de famille doit soutenir financièrement de nombreuses personnes.
- Les jeunes hommes sont sous pression pour aller chercher une meilleure vie à l'étranger et être un soutien économique. Souvent, les familles s'endettent ou vendent leurs biens pour permettre aux jeunes de partir.
- Le retour est considéré comme un échec et une honte. Beaucoup souhaitent donc repartir en Europe et la priorité est souvent de rembourser la famille et les dettes du voyage après le retour.

Aide à la réintégration :

- D'après les institutions de micro-finance (SDF, GAWAFA), le montant de 3 000 CHF serait suffisant pour démarrer un petit projet, surtout si des micro-crédits complémentaires sont accessibles. Mais les bénéficiaires considèrent ce montant comme insuffisant. En effet, certains projets, tels que les projets taxi, coûtent environ 5 000-6 000 CHF.
- Principaux type de projets en Gambie : taxi, élevage, commerce
- Projets spécialement risqués :
 - o Taxi : profitable uniquement si une bonne voiture peut être obtenue et si le bénéficiaire conduit lui-même le véhicule. Les possibilités d'expansion sont pratiquement inexistantes. Le marché arrive bientôt à saturation. Les accidents peuvent entraîner des coûts de réparation élevés.
 - o Élevage : investissements importants nécessaires au départ et longue attente avant les premiers profits. Un fond de roulement et une bonne organisation sont donc nécessaires.
 - o Commerce : requiert des compétences managériales et difficultés de faire face à la pression sociales (ex : fournir gratuitement les membres de la famille, etc.).
- Projets prometteurs : agriculture (culture de légumes), pêche, engraissement.
- Profil particulier : les bénéficiaires très jeunes ont la possibilité de recevoir une éducation de base ou de faire un apprentissage.

A.2. SRI LANKA

Profil des bénéficiaires :

- Majoritairement des hommes, âgés de 35 ans et plus, niveau d'éducation primaire.
- Problèmes médicaux fréquents.
- Durée du séjour hors du pays souvent supérieur à cinq ans. Difficultés d'adaptation au retour.

Contexte :

- 27^e pays ayant le plus haut taux d'émigration en 2012 (Banque mondiale)
- 30 ans de conflit interne ont causé d'important flux migratoires depuis le Nord et l'Est du pays vers l'Europe, particulièrement entre 2000 et 2008.
- Le niveau de pauvreté est également un facteur poussant à l'émigration.

Défis et opportunités :

- La mobilité, les voies de communication, ainsi que l'accès au système de santé, aux banques et aux institutions financières dans les zones rurales se sont nettement améliorées. Le développement des infrastructures sur toute l'île (zones rurales et urbaines) amène de nombreuses opportunités de générer un revenu.
- Augmentation du coût de la vie.

Aide à la réintégration :

- L'obtention de la carte d'identité, de la licence d'activité, de factures, etc. pose parfois problème.
- L'expérience et les compétences individuelles du bénéficiaire jouent un rôle important dans la réussite du projet. Or beaucoup choisissent des projets reconnus pour apporter de l'argent rapidement (ex : tuktuk). Ce type de choix mène souvent à des pertes ou à la revente rapide du matériel pour obtenir des bénéfices immédiats.
- Les bénéficiaires devraient être encouragés à suivre des formations (certaines sont offertes par l'OIM) en développement / gestion de petites entreprises.
- Le montant de 3000 CHF est insuffisant pour démarrer un projet, particulièrement les tuktuk, petits magasins, et projets de pêche. Il suffit tout juste à l'obtention de matériel très basique.
- Projets particulièrement risqués : tuktuk, achat de véhicule de manière générale. Sauf si le bénéficiaire était déjà actif dans cette branche avant son départ du Sri Lanka. Les accidents peuvent entraîner des coûts de réparation élevés.
- Projets prometteurs : rizeries, agroalimentaire, pépinières. Mais la génération de revenu requiert plus de temps.
- Des barrières culturelles et sociales empêchent les bénéficiaires d'investir dans des projets d'entretien/nettoyage ou de restauration alors qu'ils ont acquis de l'expérience dans ces domaines en Europe.
- Profil particulier : il est très difficile pour les personnes âgées de mettre en place un projet de réintégration. Le mieux est d'investir dans le projet d'un membre de la famille qui, en retour, s'occupera du bénéficiaire.

A.3. KOSOVO (RESOLUTION 1244 DU CONSEIL DE SECURITE)

Profil des bénéficiaires :

- Majoritairement des hommes, entre 20 et 40 ans, niveau d'éducation primaire ou secondaire.
- Durée du séjour hors du Kosovo (résolution 1244 du Conseil de sécurité) entre un et cinq ans.

Contexte :

- Croissance lente, développement des institutions faible, manque d'opportunités commerciales, tensions ethniques.
- Population très jeune (50 % de la population en-dessous de 25 ans) avec un fort taux de chômage (60-70 % selon différentes sources).
- Grande diaspora ayant réussi à l'étranger, qui envoie des fonds et contribue à la vision que la migration vers l'ouest apporte une sécurité financière.
- Coûts de vie relativement élevés par rapport au salaire moyen. Même les personnes qui ont trouvé un emploi ont souvent du mal à couvrir leurs besoins de base.

Défis et opportunités :

- Le retour est considéré comme un échec et les personnes qui rentrent au Kosovo (résolution 1244 du Conseil de sécurité) font face à une stigmatisation sociale. L'expérience du retour est émotionnellement bouleversante et les bénéficiaires sont sujets à un choc culturel inversé.
- Les tensions ethniques peuvent être une barrière à la réintégration.
- L'accès au crédit est restreint et les taux d'intérêts sont très élevés en raison de la situation économique volatile. Des institutions de micro-finance accordent des crédits surtout dans des zones rurales mais à des conditions très défavorables pour les débiteurs.
- Le rôle de la famille est très important. Les personnes pouvant y faire appel ont souvent plus de facilité à se réintégrer.

Aide à la réintégration :

- Les opportunités d'emploi pour les personnes peu éduquées sont très limitées. L'entreprenariat est souvent la seule option pour les bénéficiaires mais beaucoup manquent de compétences et d'expérience.
- Etant donné les frais de location et les coûts d'équipements élevés, le montant de 3 000 CHF est insuffisant pour démarrer un projet professionnel. Des investissements complémentaires sont nécessaires mais augmentent le risque d'endettement en cas d'échec du projet de réintégration. Des subventions gouvernementales peuvent être obtenues pour des projets agricoles.
- Projets prometteurs :
 - o Agriculture (élevage de bétails), construction, salon cosmétique.
 - o Un savoir-faire dans l'industrie alimentaire et électromécanique est particulièrement demandé.
- Projets spécialement risqués :
 - o Taxi : le montant de l'aide à la réintégration est trop bas
 - o Café internet : demande très faible car disponible dans les ménages
 - o Epicerie : concurrence trop forte des grandes surfaces
- Profil particulier : les personnes avec des problèmes de santé se trouvent souvent face à des possibilités limitées de traitement au Kosovo (résolution 1244 du Conseil de sécurité).

A.4. TUNISIE

Profil des bénéficiaires :

- Jeunes hommes, entre 20 et 40 ans. La plupart n'ont pas terminé l'école secondaire.
- Issus de différentes régions : Tunis et régions de l'intérieur (Kairouan, Kasserine, Sidi Bouzid)

Contexte :

- La Tunisie est un pays à revenu intermédiaire avec une population essentiellement urbaine.
- La révolution de 2011 a révélé l'ampleur des fragilités structurelles du pays : disparités régionales, chômage des jeunes diplômés et corruption sont devenus des facteurs d'émigration.
- Le taux de chômage des moins de 29 ans est passé de 25 % à 38 % entre 2005 et 2011.
- Les jeunes hommes sont sous pression pour aller chercher une meilleure vie à l'étranger et être un soutien économique pour leur famille. Le retour est considéré comme un échec et est donc souvent mal compris et accepté par les proches.
- Les grands flux migratoires vers l'Europe contribuent à entretenir une vision de la migration comme une échappatoire ou une opportunité.
- Tensions sociopolitiques et problèmes sécuritaires grandissants, notamment dans les régions.

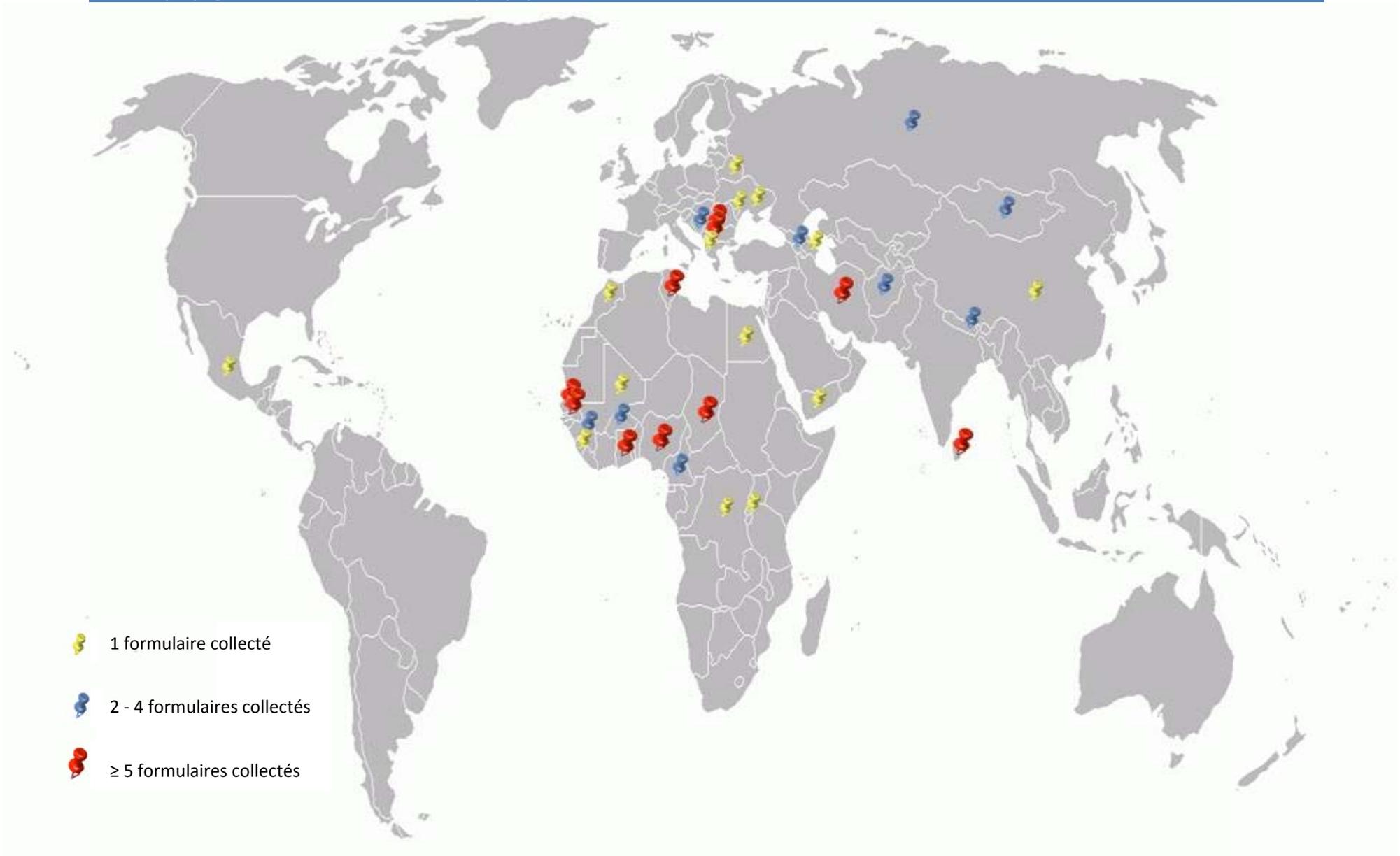
Défis et opportunités :

- L'entrepreneuriat est souvent la seule option pour les bénéficiaires mais beaucoup manquent de compétences et d'expérience.
- Les taux d'intérêt des micro-crédits sont très élevés. Les crédits de la Banque tunisienne de solidarité qui pratique des taux plus raisonnables sont très difficiles à obtenir.
- Absence de structures gouvernementales capables d'encadrer les bénéficiaires et faiblesse de la société civile. La coopération ONG – gouvernement est encore très fragile.
- La hausse du coût de la vie en Tunisie complique le processus de réintégration. Les bénéficiaires sont parfois tentés de récupérer l'argent en liquide et de l'utiliser pour payer leurs dettes, factures, et autres frais (scolaires, médicaux, etc.).

Aide à la réintégration :

- D'après l'expérience de l'OIM, le montant de 3 000 CHF serait suffisant pour démarrer un petit projet. Mais les bénéficiaires considèrent ce montant comme insuffisant pour la pérennité de leur projet.
- L'âge, l'expérience et les compétences individuelles du bénéficiaire jouent un rôle important dans la réussite du projet, mais aussi le soutien familial et communautaire.
- Les bénéficiaires sont encouragés à suivre des formations en gestion de petites entreprises afin de renforcer leur capacité. Ils sont cependant peu nombreux à opter pour ce choix si ce n'est pas obligatoire. Ceux qui ont une certaine éducation et ont assimilé les cours sont en général satisfaits et le recommanderaient.
- Principaux type de projets: services et petits commerces (restauration, coiffeur, garage, épicerie...), suivi des projets agricoles (élevage de bétail et pêche).
- Projets particulièrement risqués :
 - o Élevage : investissements importants nécessaires au départ et longue attente avant les premiers profits. Un fond de roulement et une bonne organisation sont donc nécessaires.
 - o Épicerie : concurrence des grandes surface et frais élevés si le bénéficiaire doit louer le local et l'aménager.
- Projet prometteur : commerce de vêtements de seconde-main (friperie), investir dans un projet déjà existant (partenariat).

Carte 1 Aperçu général des formulaires récoltés par pays



Le tracé des frontières et noms mentionnés sur cette carte n'impliquent en aucun cas la reconnaissance ou l'acceptation officielle de l'OIM.

OIM Berne

Thunstrasse 11 • Case postale 216 • 3000 Bern 6 • Suisse
Tél.: +41.31.350 82 11 • Fax: +41.31.350 82 15 • E-Mail: bern@iom.int • Internet:
www.ch.iom.int